



HAL
open science

La production du sésame (*Sesamum indicum* L.) dans la commune rurale de Bilanga au Burkina Faso

Vincent Zoma

► To cite this version:

Vincent Zoma. La production du sésame (*Sesamum indicum* L.) dans la commune rurale de Bilanga au Burkina Faso. *Cinq Continents- Revue Roumaine de Géographie*, 2024, 14 (30), pp.211-226. <hal-04874430>

HAL Id: hal-04874430

<https://hal.science/hal-04874430v1>

Submitted on 8 Jan 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

La production du sésame (*Sesamum indicum* L.) dans la commune rurale de Bilanga au Burkina Faso

Vincent ZOMA

Université Joseph KI-ZERBO, Département de Géographie
vincent.zoma@ujkz.bf

Sommaire :

1. INTRODUCTION.....	213
2. MÉTHODOLOGIE	214
3. RÉSULTATS ET DISCUSSIONS.....	216
3.1. Une bonne organisation des producteurs : un atout pour les pratiques agroécologiques.....	216
3.2. Fertilisation organique: la méthode de production du sésame biologique à Bilanga.....	219
3.3. La production du sésame, une activité prioritairement orientée vers la commercialisation et non la consommation des ménages	220
5. CONCLUSIONS	224
6. RÉFÉRENCES	225

Citer ce document :

ZOMA, V. 2024. La production du sésame (*Sesamum indicum* L.) dans la commune rurale de Bilanga au Burkina Faso. *Cinq Continents* 14 (30): 211-226.

La production du sésame (*Sesamum indicum* L.) dans la commune rurale de Bilanga au Burkina Faso

Vincent ZOMA

Sesame (*Sesamum indicum* L.) production in the rural commune of Bilanga in Burkina Faso. Sesame (*Sesamum indicum* L.) is currently Burkina Faso's third most important agricultural export, and is grown in rural areas, particularly in the commune of Bilanga in the East region. The aim of this study is to investigate the production of this product in this rural commune. The study, based on a survey and semi-structured interviews with the main players involved in sesame production in Bilanga, supplemented by direct observations in the field and enriched by documentary research, reveals that the producers are well organised and use agro-ecological practices to grow organic sesame. This type of production is essentially based on organic substances. But whatever the type of production (organic or conventional sesame), for the moment sesame is produced primarily with a view to marketing.

Keywords: organic sesame, conventional sesame, agroecological practices, Bilanga, Burkina Faso.

La production du sésame (*Sesamum indicum* L.) dans la commune rurale de Bilanga au Burkina Faso. Le sésame (*Sesamum indicum* L.), actuellement troisième produit agricole d'exportation du Burkina Faso, sa culture est une activité pratiquée en milieu rural notamment dans la commune de Bilanga dans la région de l'Est. Ce travail vise alors à étudier la production de ce produit dans cette commune rurale. L'étude basée sur une enquête et sur des entretiens semi-directifs auprès des principaux acteurs qui interviennent dans la production du sésame à Bilanga, complétée par des observations directes sur le terrain et enrichie par la recherche documentaire révèle une bonne structuration des producteurs qui mettent en œuvre des pratiques agroécologiques pour la culture du sésame biologique. Ce type de production se base essentiellement sur les substances organiques. Mais, quel que soit le type de production (sésame biologique ou conventionnel), le sésame est pour le moment produit prioritairement en vue de la commercialisation.

Mots clés : sésame biologique, sésame conventionnel, pratiques agroécologiques, Bilanga, Burkina Faso.

1. INTRODUCTION

L'agriculture est un facteur essentiel de croissance économique. En 2018, elle représentait 4 % du produit intérieur brut (PIB) mondial et, dans certains pays en développement parmi les moins avancés, sa part peut dépasser 25% du PIB (Banque Mondiale, 2023).

En Afrique, « plus de la moitié de la main-d'œuvre reste occupée dans l'agriculture, dans un contexte d'augmentation de la population rurale : moins de 200 millions en 1950, environ 500 millions en 2000, un milliard en 2050 » (Gaymard, Savelli, 2020 : 148).

Au Burkina Faso, pays du sahel de l'Afrique de l'Ouest, le secteur rural occupe une place également prépondérante dans son économie. Un peu plus de « six individus sur dix (63 %) travaillent dans la branche agriculture, l'élevage, la chasse et les activités de soutien » (INSD, 2022 : 90). Le sous-secteur de l'agriculture qui constitue un des domaines clés de l'économie rurale est caractérisé par une agriculture de subsistance constituée principalement de petites exploitations familiales qui dépendent des conditions agro-climatiques et basée essentiellement sur les cultures pluviales elles-mêmes dominées par la production céréalière destinée essentiellement à l'autoconsommation. Dans ce contexte, des politiques et stratégies ont été conçues et mises en œuvre par les différents gouvernements de ce pays à travers des programmes et projets pour accompagner le monde rural. C'est ainsi que de 2000 à 2010, il y a eu par exemple le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). À cet effet, Sanogo et Yanogo (2016 : 239) soulignent que « la révision du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté en 2004 et l'opérationnalisation de la Stratégie de Développement Rural (SDR), à travers les programmes régionaux et la stratégie nationale de promotion des filières agricoles en général et celle du sésame en particulier s'inscrivent dans l'optique de la recherche d'une meilleure professionnalisation des acteurs de la filière sésame. L'accent mis sur la seule culture cotonnière, a montré ses limites. C'est dans cette dynamique que la culture du sésame a bénéficié de l'appui des partenaires au développement afin d'accroître l'intérêt de la culture de cette spéculacion auprès des producteurs ». Autrement dit, « la culture du sésame au Burkina Faso, s'inscrit dans le cadre des actions de développement rural susceptibles d'améliorer les conditions de vie des ménages ruraux et par là, réduire la pauvreté qui les affecte » (Sanogo, Yanogo, 2016 : 239).

Le sésame (*Sesamum indicum* L.) est une plante de la famille des Pédaliacées. Haute de 0,5 à 2 m, selon les variétés et les conditions climatiques, il se cultive en Asie, en Amérique, en Europe et en Afrique (Sanogo et Yanogo, 2016). Troisième¹ produit

¹ Le sésame a perdu sa deuxième place dans les produits d'exportation du Burkina Faso à cause de l'insécurité liée aux attaques terroristes que connaît ce pays ces dernières années et qui touche surtout le monde rural.

agricole d'exportation au Burkina Faso après respectivement le coton et le Karité en 2022 (INSD, 2023), le sésame constitue aujourd'hui une source de revenus pour les producteurs, les exportateurs et les transformateurs de la filière (Sanogo, 2019 : 261). En effet, depuis une dizaine d'années, la production du sésame est de plus en plus importante. Selon le Ministère de L'Industrie, du Commerce et de L'Artisanat (2021 : 4), « en 2019, le Burkina Faso est, selon les statistiques de la FAO, le 8^{ème} producteur mondial de sésame avec 5,3 % de la production mondiale. En 2020, la production du sésame du Burkina Faso a atteint 384 614 tonnes ». C'est à juste titre que Sanogo (2019 : 261) soutient que « suite aux tendances à l'essoufflement de la production cotonnière, les producteurs se rabattent sur la culture du sésame (...) ». Par ailleurs, la commune rurale de Bilanga dans la région de l'Est du Burkina Faso, « est une des zones qui connaît un engouement dans la production du sésame. En effet, la pratique de la culture du sésame se généralise dans les exploitations agricoles familiales et reste incontournable dans l'acquisition rapide de revenus monétaires parmi les produits agricoles aux yeux des exploitants » (Sanogo, 2019 : 261). Dans ce contexte, le présent article vise à étudier la production de la culture du sésame dans la Commune de Bilanga. Il s'agit d'une manière spécifique, d'apprécier l'organisation des producteurs, d'identifier les méthodes de production et de cerner la finalité de la production du sésame à Bilanga.

2. MÉTHODOLOGIE

La présente étude s'est déroulée en juillet 2023 dans la commune rurale de Bilanga (Figure 1) située au sud de la province de la Gnagna au Burkina Faso.

Bilanga est une commune de la province de la Gnagna, une des cinq provinces de la région de l'Est du Burkina Faso. Elle est à 52 km de Bogandé, le chef-lieu de la province et à 75 km de Fada N'Gourma, le chef-lieu de la région.

Le choix de la commune rurale de Bilanga se justifie d'une part par sa situation sécuritaire plus favorable dans la région de l'Est pendant les travaux de terrain. Parmi les deux communes de cette région, Bilanga est celle où l'insécurité est moindre. D'autre part, Gayéri était inaccessible par voie terrestre au moment de l'étude.

Cette étude en plus de la recherche documentaire a été enrichie par l'observation sur le terrain, les données quantitatives et qualitatives.

L'étude quantitative a concerné quatre-vingts (80) chefs d'exploitations agricoles, soit environ 10 % des ménages agricoles des 820 producteurs dans la zone d'étude. Basée sur un choix raisonné, elle a consisté à choisir respectivement, des chefs d'exploitation agricole/village dans cinq (05) villages de la commune, les membres dirigeants des sociétés coopératives simplifiées (SCOOPS), des personnes membres

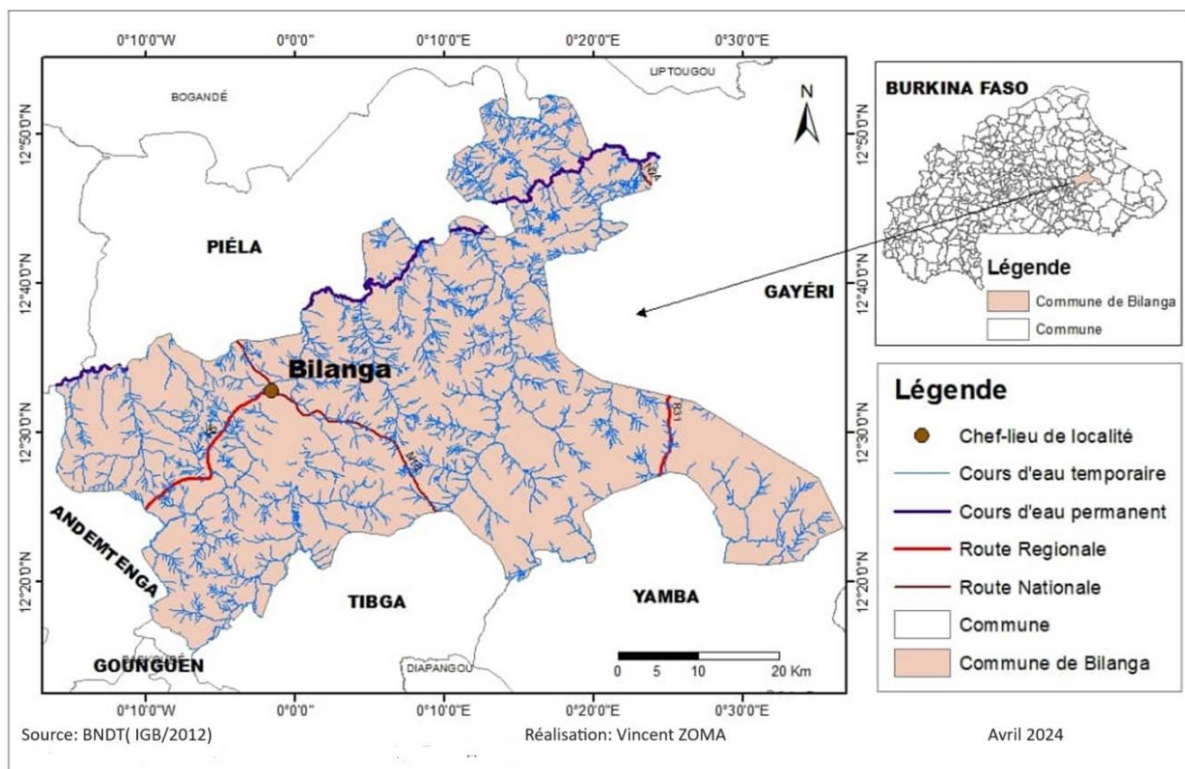


Figure 1. Localisation de la commune rurale de Bilanga dans la Région de l'Est

dirigeants de l'Union Neerbûli et les personnes ressources de l'ONG ARFA. Le questionnaire cherchait à comprendre l'organisation des producteurs, leur mode d'accès à la terre, les méthodes de fertilisation des champs, l'évolution des superficies moyennes de la culture biologique du sésame et les rendements moyens du sésame conventionnel dans la zone d'étude.

L'étude quantitative a été complétée par celle qualitative grâce aux entretiens semi-directifs avec les services techniques de la commune qui interviennent dans la production du sésame, des producteurs, avec un acheteur de BIOPROTECT-B, des responsables des sociétés coopératives simplifiées et des personnes ressources de l'ONG ARFA pour mieux comprendre les réalités de la production de cette culture dans cette commune.

Malgré l'indisponibilité de certains acteurs pour les entretiens et surtout l'insécurité de certaines zones, limitant ainsi les déplacements, la collecte des données a permis d'avoir des résultats qui sont présentés dans cet article.

3. RÉSULTATS ET DISCUSSIONS

3.1. Une bonne organisation des producteurs: un atout pour les pratiques agroécologiques

Les producteurs du sésame biologique dans la zone d'étude sont tous des autochtones et sont à la fois du sexe masculin et féminin. Ils ont obtenu leurs champs par héritage sauf les femmes qui obtiennent leurs parcelles par prêt de leurs maris. La taille moyenne des exploitants par ménage est de 12,5 (exploitants) et le nombre d'actifs moyen est de 4,8 soit 2,4 femmes. Ces producteurs sont principalement composés de trois (03) ethnies: les gourmantché, les mossi et les zaocé. En effet, la partie concernée par l'enquête est limitée au Nord-ouest par la commune de Pouytenga (les mossi), à l'Ouest par Andemtenga (majoritairement mossi), à l'Est par Gayeri, Yamba (les gourmantché) et au Sud par Gounghin (les zaocé).

À Bilanga, l'accès à la terre est par droit de lignée. Un producteur au cours d'un entretien le dit en ces termes: « notre grand-père est né trouver son papa qui cultivait cette terre ». En fait, le statut d'autochtone justifie le fait qu'ils sont tous propriétaires terriens à l'exception des femmes qui elles, bénéficient des prêts de terrain de leurs époux. En Afrique de l'Ouest, « les pratiques foncières locales marginalisent les femmes, alors que le droit à la terre est un élément essentiel de l'émancipation politique, économique et sociale de ces couches défavorisées. » (Zoma et al., 2022, p. 8). Autrement dit, dans cette partie du monde, « l'accès des femmes à la terre est déterminé par leur statut matrimonial. Ainsi, il est influencé par le statut du mari, le rang dans le mariage, l'âge et la disponibilité en main- d'œuvre » (Zoma et al., op.cit., p. 16).

En outre, dans la zone d'étude, le nombre des femmes actives représente la moitié des membres actifs ce qui signifie que les femmes constituent 50% des actifs des ménages. Ces résultats confirment ceux de Traoré et Son (2009, p.22): « les femmes représentent environ 43% (...). Elles sont particulièrement actives dans les régions de l'Est ». Le nombre important de femmes est lié au fait que plus de la moitié des hommes dans la zone d'étude est polygame.

En plus du nombre important des femmes, 38% des membres des ménages sont des actifs, soit 62% d'inactifs. Les inactifs représentent essentiellement des enfants. Ils sont des charges pour les ménages notamment pour les besoins de scolarisations et les autres besoins des ménages. Le fait que chaque ménage soit propriétaire terrien est un atout dans le domaine agricole dans cette partie du monde car les bénéfices de la vente du sésame reviennent entièrement aux producteurs. Concernant le sésame, quel que soit l'année, le prix d'1kg est supérieure ou égal à 500 FCFA si bien que cette culture est populaire auprès des producteurs de cette commune rurale. La somme issue de la commercialisation de ce produit dans cette commune est « affectée à des dépenses

touchant entre autre à la célébration des funérailles traditionnelles (38,40%), à l'éducation (30,20%), à la santé (15%), à l'acquisition des équipements agricoles (11,20%), à la réfection des maisons et à l'acquisition des moyens de transport (5,20%) (Sanogo, op.cit, p. 275).

Par ailleurs, quant à la structuration du secteur, les producteurs de la culture biologique du sésame sont regroupés au sein de chaque village dans une Société Coopérative Simplifiée (SCOOPS). Au total, on dénombre dix-sept SCOOPS dont quinze agréées constituent l'Union Neerbûli. C'est dans le cadre du projet sur la production biologique du sésame que ces groupements ont été accompagnés à se formaliser. Les principales activités menées par ces structures sont l'agriculture et l'élevage à travers la réalisation des cordons pierreux, le compostage, le zaï, les bandes enherbées, les reboisements, la régénération naturelle assistée, le maraîchage, l'aviculture locale, la réalisation des fenils, les traitements des ravines et en fin la production biologique du sésame (Figures 2 et 3).



Figure 2. Champs avec des cordons pierreux



Figure 3. Un exemple de bandes enherbées

Les figures 2 et 3 illustrent des champs respectivement avec les techniques de cordons pierreux et les bandes enherbées.

D'une manière générale, la structuration des producteurs à Bilanga à travers leurs regroupements en coopératives a facilité la mise en œuvre de certaines activités pour le développement du monde rural en l'occurrence l'agriculture et l'élevage. Avec les SCOOPS, il est possible d'effectuer certains travaux qui seraient très difficiles à réaliser seul (travaux qui nécessitent le plus souvent une main-d'œuvre importante). Leur structuration a favorisé l'organisation des producteurs pour la production du sésame biologique, pour l'adoption des pratiques agroécologiques. Les pratiques agroécologiques consistent à l'adoption et la valorisation des techniques locales dans la production agricole en minimisant l'adoption des produits chimiques de synthèse (pesticides et engrais) dans le but de préserver l'environnement tout en ayant des produits de bonne qualité pour la consommation humaine. Autrement dit, selon Agrisud

international (2015, p. 6) : « L'agroécologie est une façon de pratiquer l'agriculture dans une logique de maintien des équilibres des agrosystèmes (maintien du "cadre" des activités agricoles). Les interactions avec les exploitations agricoles ne se limitent pas au milieu naturel. Elles sont également nombreuses avec le milieu économique (filières d'approvisionnement en intrants, marchés et prix des produits) et avec le milieu social (législation agricole, acteurs) ».

À Bilanga, les pratiques culturelles comme les cordons pierreux, le zaï, les reboisements, les traitements des ravines, le compostage, les bandes enherbées, la régénération naturelle assistée (RNA) et enfin la production du sésame biologique sont des pratiques agroécologiques tirées des savoirs locaux des paysans. Ces pratiques agroécologiques sont des techniques qui permettent de protéger, de restaurer et de maintenir la fertilité des sols. L'adoption de ces techniques culturelles a été facilitée par l'organisation de ces producteurs car ces activités sont généralement appuyées par les partenaires financiers. Dans ce contexte, elles se réalisent en groupe, ce qui traduit une abondance de la main-d'œuvre. Également, ces groupes ayant au minimum 15 années d'existence, ont vulgarisé ces pratiques à travers plusieurs autres projets de développement dans les années passées. En fait, ces pratiques sont issues du savoir local si bien que certaines de leurs pratiques sont mises en exergue. Ces résultats corroborent ceux de Kpadenou et al. (2019) qui précisent que, plus le nombre d'actifs agricoles est élevé, mieux les producteurs adoptent en grande partie les différentes pratiques agroécologiques. En plus, le nombre d'années d'expérience est un facteur déterminant de l'adoption des pratiques agro-écologiques.

D'une manière globale, l'adoption des pratiques agroécologiques est influencée par l'expérience du producteur et le nombre d'actifs en lien avec leur coopération. L'influence de l'expérience du producteur sur l'adoption des pratiques agroécologiques s'explique par le fait que plus le producteur est par exemple vieux (a duré dans la production agricole), plus il est censé avoir davantage de connaissances dans le domaine agricole et plus il y a de meilleures chances qu'il adopte les pratiques agroécologiques qu'il a connu durant plusieurs années. Quant au lien entre le nombre d'actifs et leur coopération, la réalisation des pratiques agroécologiques nécessite une abondante main d'œuvre. D'après les travaux de terrain, pour réaliser le compostage par exemple, il faut des personnes pour chercher la paille, la transporter, la découper en taille de 10 cm s'il s'agit des résidus des récoltes. Il faudrait également amener des déjections animales et de l'eau. Également, l'on doit rassembler les éléments couche par couche, bien les tasser par couche et les arroser. Ce travail doit se faire jusqu'à 1m20. Ensuite, chaque 3 à 5 jours, il faudrait contrôler l'humidité du tas et l'arroser au besoin. Chaque 15 jours, la couche doit être retournée de sorte que le haut se retrouve en bas. La dimension du tas varie mais elle est généralement d'un cube de 3m de chaque côté et de 1m à 1m20 de

hauteur. Ce travail exige alors une main d'œuvre conséquente. Lorsque les producteurs sont en coopérative, l'avantage est que tous les membres se retrouvent chez l'un des producteurs pour l'aider et ainsi de suite.

Ces producteurs de sésame biologique dans cette commune ont en général recours à la fertilisation organique comme méthode de production.

3.2. Fertilisation organique: la méthode de production du sésame biologique à Bilanga

Dans la commune rurale de Bilanga, seule la fumure organique est utilisée comme fertilisant en production biologique. La production moyenne de compost par ménage est de 40 charretées (10 tonnes) et la quantité moyenne par parcelle de 18 charretées par hectare. Un compost d'une charrette pèse autour de 250 kg dans le milieu paysan. Les 18 charretées/ha correspondent à 4 tonnes 500/ha. En effet, l'Institut royal des tropiques (2018) souligne qu' « alors qu'on utilise des pesticides, herbicides et fongicides pour la culture du sésame conventionnel, il faut utiliser des engrais organiques, du fumier et du compost pour le sésame biologique. Les parcelles certifiées organiques ne doivent pas être en contact avec des agents chimiques de synthèse ».

Ainsi, la fertilisation organique (le compost) est le socle de la production végétale et en production biologique, seule cette fertilisation est recommandée. Dans ce type de production (biologique), la dose recommandée est de 6 à 7 tonnes/ha soit 24 à 28 charretées de fumier (MAHRH, 2009). Comparativement à la dose utilisée qui est d'une moyenne de 18 charretées/ha donc inférieure à 24 charretées, la dose de fertilisation utilisée n'est pas respectée à Bilanga. Le non-respect des doses de fertilisation a un effet négatif sur le rendement des producteurs du sésame biologique. Cette situation participe sans doute aux faibles rendements obtenus par ces derniers d'après les entretiens avec les principaux acteurs. Comme l'expliquent Zoungrana et *al.* (2022), l'agriculture conventionnelle caractérisée par une forte utilisation de pesticides et d'engrais chimiques entraîne de nombreuses répercussions délétères sur la santé humaine et sur l'environnement, notamment la dégradation de la fertilité des sols. Pour atténuer ces effets, l'agriculture biologique basée est un modèle alternatif.

Dans la Commune rurale de Bilanga, les autres méthodes de fertilisation telles que les techniques de conservation des eaux du sol, de défense et de restauration du sol (CES/DRS) sont essentiellement les cordons pierreux, le compostage, le zaï, les bandes enherbées, les reboisements, la régénération naturelle assistée et les traitements de certaines ravines permettent la protection et le maintien de la fertilité du sol, de garder l'humidité plus longtemps et d'autres pour le restaurer. Pour le cas des séquences sèches relatives aux parcelles de sésame, un producteur relate que c'est « seules les parties qui n'ont pas bénéficié des cordons pierreux que l'on retrouve plus de séquences

sèches ». Ces méthodes sont appliquées individuellement par l'ensemble des acteurs à l'exception du zaï qui nécessite des zones encroutées (le glacis) et les traitements de ravines où la mise en œuvre s'étend sur une grande zone regroupant plusieurs producteurs et nécessite des appuis de la part des partenaires des producteurs comme les ONG par exemple.

Quel que soit la méthode utilisée, la culture du sésame reste pour le moment une activité essentiellement orientée vers la commercialisation à Bilanga.

3.3. La production du sésame, une activité prioritairement orientée vers la commercialisation et non la consommation des ménages

Les superficies de la culture du sésame biologique ont connu une évolution non constante ces dernières années. La figure 4 permet d'appréhender la situation de la moyenne des superficies emblavées en culture biologique du sésame à Bilanga.

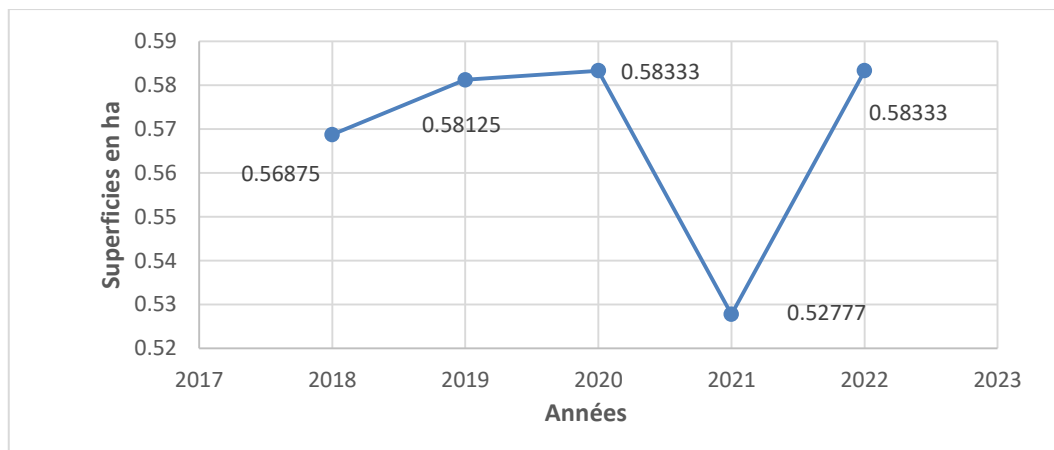


Figure 4. L'évolution des superficies moyennes de la culture biologique du sésame

De 2018 à 2020, les superficies de cultures du sésame biologique ont légèrement évolué. Il ressort d'une part des entretiens que dans cette partie du Burkina Faso, le prix d'achat à la première année a satisfait l'ensemble des producteurs et d'autre part, durant cette période, des collecteurs ont été envoyés directement par BIOPROTECT-B dans les différents villages de production. Mais après la première année, les SCOOPS ont désigné des responsables pour récupérer les fonds auprès de BIOPROTECT-B pour les collectes et les paiements du sésame biologique. À cela s'ajoute la période d'achat du sésame qui se fait en début janvier alors que la récolte commence au mois d'octobre. Autrement dit, en 2017, BIOPROTECT-B a envoyé ses propres agents pour la collecte et l'achat du sésame au prix de 735 FCFA/kg en fin octobre et en début novembre. Ce prix a été très apprécié par les producteurs qui se sont plus engagés dans la production en augmentant leurs superficies et aussi le nombre des producteurs s'est accru en 2018, 2019 et 2020.

En fait, à partir de 2018, ce sont les coopératives qui ont désigné chacune un représentant qui prenait les fonds avec BIOPROTECT-B pour la collecte et l'achat du sésame. Ainsi, l'argent qui est remis par BIOPROTECT-B entre fin novembre et début décembre aux représentants des coopératives, permet à ces derniers de faire la collecte et le paiement en début janvier après les fêtes de fin d'année. Cet argent est en réalité utilisé d'abord par les représentants comme fonds de commerce (personnel) et après pour la collecte et le paiement du sésame. Dans ce contexte, le retard occasionné par le paiement déplaît aux producteurs qui ont besoin d'une partie de cette somme pour l'habillement des enfants pendant les fêtes de fin d'année. Au regard de la période de la récolte du sésame qui débute en fin septembre et se poursuit en début octobre, les producteurs souhaitent vendre leur sésame immédiatement afin de subvenir à leurs besoins. Dans le cas contraire, ces derniers sont obligés de vendre à vil prix les autres récoltes initialement destinées à la consommation pour satisfaire leurs besoins. Hormis ces raisons, les prix d'achats du sésame biologique sont comparés avec ceux du conventionnel dont les prix plafonds sont supérieurs au premier (biologique). Cela pourrait expliquer la baisse des superficies de champs de sésame à la quatrième année. Il y a également l'absence de traitement phytosanitaire du sésame biologique. Ce qui occasionne souvent des maladies qui compromettent les bons rendements. Une grande partie du sésame biologique a été déclassée par BIOPROTECT-B qui s'est retrouvé sur la place du marché. Le fait que plusieurs producteurs aient vendu leur sésame en 2021 à la place du marché local dont le prix aurait profité aux producteurs pourrait expliquer la hausse des superficies en 2022.

À Bilanga, plusieurs spéculations sont cultivées par les exploitants à savoir le mil, le sorgho, l'arachide, le niébé et le sésame biologique. C'est à juste titre que Sanogo (op.cit, p. 274) souligne qu'à Bilanga, « la majorité (75%) des exploitants familiaux pratique l'association sésame-sorgho ou sésame-mil ». D'après les résultats de la présente recherche, dans l'ensemble, 87% des superficies des exploitations agricoles sont consacrées à ces cultures, contre 13% pour la culture du sésame.

Les superficies moyennes réservées à la production du sésame biologique sont de 0,52 à 0,58 ha soit 13 % de la superficie totale du producteur. Ce pourcentage s'explique par le fait que la production du sésame biologique est destinée essentiellement à la commercialisation. La mise en place des cultures céréalières comme le mil et le sorgho est prioritaire pour les ménages pour assurer leur consommation. D'autres cultures de rente comme l'arachide et vivrière comme le niébé entrent dans la consommation familiale, cependant, le sésame biologique ou conventionnel est généralement produit pour la commercialisation et non la consommation du ménage. En d'autres termes, une partie des produits des cultures comme l'arachide et le niébé rentrent dans la consommation des producteurs (l'arachide pour les sauces et le niébé pendant certains

travaux et de façon ordinaire) et le reste de ces produits pour la vente. En général, les producteurs préfèrent assurer d'abord leur alimentation avant de songer à la commercialisation. Selon RONGEAD (2018, p. 28), il s'agit d'une stratégie pour les producteurs « car conditionnant en grande partie la sécurité alimentaire des ménages. » Par ailleurs, l'étude montre que le sésame est une culture secondaire destinée à la vente. Les travaux de Traoré et Son (2009, p. 17) ont également montré qu'« environ 60% des parcelles consacrées à la culture ont moins de 0,5 ha et la parcelle représente 6,51 à 12,89% de la superficie totale de l'exploitation ». Ces chiffres sont très proches des résultats de ceux de la présente investigation qui sont de 0,53 ha à 0,58ha pour les superficies moyennes des parcelles du sésame et représentent 13 % de la superficie totale des champs dans la localité.

Le tableau 1 présente l'évolution des rendements moyens des deux différents modes de productions du sésame dans la zone d'étude.

Tableau 1. Évolution des rendements des deux modes de productions du sésame

Année	Biologique en Kg/ha	Conventionnel en Kg/ha	Ecart
2018	257,74	539	281,26
2019	281,89	488	206,11
2020	248,93	-	-
2021	240	427	187
2022	353	651	298

Source : Cabinet Ouilafrrique Holding (2021)

En production biologique du sésame, le rendement acceptable est de 350 kg/ha. Les rendements obtenus en production biologique du sésame en 2018, 2020 et 2021 sont sensiblement les mêmes. Cependant, on note une légère hausse en 2019² et une hausse significative en 2022. Quant aux rendements de la production conventionnelle du sésame, ils sont sensiblement les mêmes d'une année à une autre.

Par ailleurs, les rendements en production biologique du sésame sont de loin inférieurs aux rendements en production conventionnelle. Quant à la production conventionnelle du sésame, les rendements moyens présentés dans le tableau 1 sont ceux de la province de la Gnagna. La commune de Bilanga est la plus arrosée de cette province et les terres sont les plus fertiles. Les rendements dans cette commune sont largement au-dessus de ces valeurs. En plus, les rendements sont sensiblement les mêmes au cours de 2018 à 2021 pour le sésame biologique sauf en 2022. Ces

² Il n'y a pas eu de données pour le sésame conventionnel en 2020.

rendements sont faibles par rapport au rendement acceptable pour la production du sésame biologique qui est de 350 kg/ha. Ces faibles rendements pourraient s'expliquer par les doses de compost non respectées, les maladies et l'insuffisance voire l'absence de traitements phytosanitaires sauf en cas de maladies d'après les observations sur le terrain. Ces rendements qui varient d'une année à l'autre pourraient s'expliquer par les aléas climatiques (les inondations ou les stress hydriques). De tels rendements sont des manques à gagner pour les producteurs. En 2022, il y a eu une augmentation du rendement d'une valeur correspondant au rendement moyen acceptable en culture biologique. L'effet réel du compost se manifestant quelques années après pourrait expliquer le saut du rendement. Mais en 2021, la qualité du sésame a été compromise par la présence de pesticide chimique de synthèse. En outre, il n'y a pas eu de signature de contrat de production en 2022, ainsi certaines personnes peuvent récidiver dans l'utilisation des pesticides chimiques de synthèse.

Quant aux rendements moyens du sésame conventionnel, ils sont également en dessous des normes qui sont de l'ordre de 800 Kg/ha (Commune de Bilanga, 2015, p. 27). À cet effet, la Commune de Bilanga est la plus arrosée de la province de la Gnagna si bien qu'elle est la plus productive. Le rendement moyen de la province a contribué à faire baisser le rendement du sésame de la commune de Bilanga. Il ressort des entretiens avec les services techniques de la Commune de Bilanga qu'au cours de 2022-2023, la production du sésame dans la commune est de 1 520 ha en termes de superficies, avec un rendement 800 kg/ha et une production brute 1 216t. Ainsi, les données des rendements moyens de la culture conventionnelle du sésame issues des travaux de terrain sont présentées dans la figure 5.

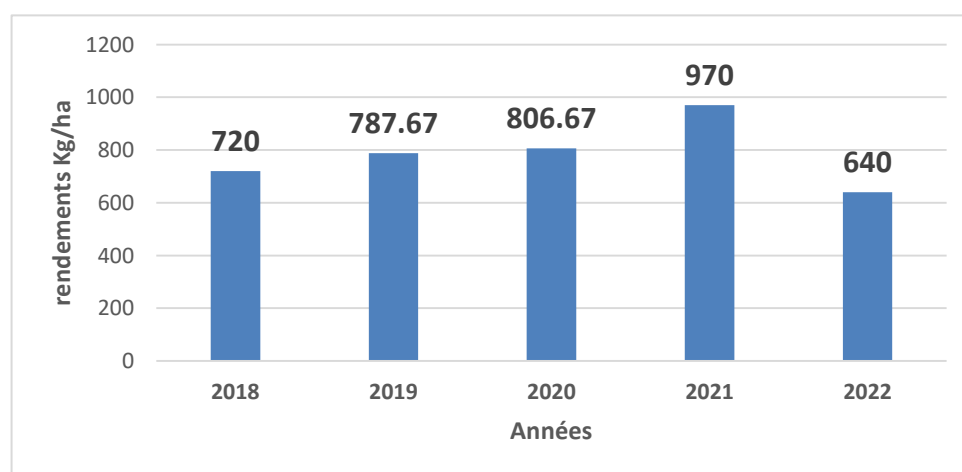


Figure 5. Les rendements moyens du sésame conventionnel de 2018 à 2022

La figure 5 montre que l'année 2021 est l'année où le sésame conventionnel a le plus produit dans la zone d'étude. Il ressort de l'enquête qu'en 2021, le rendement

moyen du sésame conventionnel était de 970 kg/ha. Cependant, pour la même année, le rendement moyen pour le sésame biologique était de 240 kg/ha, le plus bas rendement pour la production du sésame biologique. Ces données sur les rendements moyens sont proches de celle de la Commune de Bilanga (2015) sauf pour les deux dernières années. Autrement dit, le rendement moyen du sésame conventionnel dans la commune de Bilanga est de 800 kg/ha. Cette valeur (800kg/ha) est supérieure à 720 kg/ha (en 2018) soit 80 kg/ha de différence; 787,67 kg/ha (en 2019) soit 12,33 kg/ha de différence et inférieur à 806,67 kg/ha (en 2020) soit un écart de 6,67 kg/ha. Pour cette valeur de 800kg/ha, cela traduit un écart relativement grand de 970 kg/ha (en 2021) soit 170 kg/ha de différence et 640 kg/ha (en 2022) avec 160 kg/ha comme écart.

Nonobstant ces variations entre l'évolution des rendements moyens des deux modes de productions du sésame dans la commune rurale, la production reste principalement une activité essentiellement orientée vers la commercialisation à Bilanga afin de subvenir aux besoins des ménages. La vente des autres produits agricoles est parfois justifiée pour des situations de forces majeurs, indépendantes de la volonté des producteurs. Ainsi, d'une manière générale, dans cette partie du sahel en Afrique de l'Ouest, le sésame est de plus en plus cultivé à l'instar du coton en vue de la commercialisation et de la consommation locale. C'est à juste titre qu'au Niger, Abdou et Dalla (2018) soutiennent que le sésame est une culture en expansion dans la région de Diffa. Ces cinq dernières années, les superficies emblavées en sésame pendant la saison des pluies prennent de plus en plus d'ampleur particulièrement dans les Départements de Goudoumaria, Mainé Soroa et Diffa.

5. CONCLUSIONS

L'étude sur la production de la culture du sésame dans la Commune de Bilanga dans la région de l'Est du Burkina Faso montre dans un premier moment que cette activité bénéficie d'un atout en termes de structuration des producteurs qui sont essentiellement organisés en coopératives. Cette structuration favorise leur accompagnement par des ONG à travers le développement des pratiques agroécologiques en vue de la production du sésame biologique.

Ensuite, même si dans cette commune, il existe plusieurs méthodes de fertilisation du sol comme la conservation des eaux du sol, la défense et la restauration du sol, la fertilisation organique, reste la méthode de production du sésame biologique.

Cependant, quel que soit le type de production, la production du sésame est pour le moment essentiellement tournée vers la commercialisation car les autres productions agricoles dans la commune sont consacrées essentiellement à la consommation sauf en cas de contraintes indépendantes de la volonté des producteurs.

6. RÉFÉRENCES

- ABDOU, M., DALLA, K. 2018. Fiche technico-économique. Sésame, Niamey.
- AGRISUD INTERNATIONAL. 2015. Guide des pratiques agroécologiques. Sénégal.
- BANQUE MONDIALE. 2023. Agriculture et alimentation. Consulté en ligne.
- CABINET OUILAFRIQUE HOLDING. 2021. Rapport final de l'Evaluation finale du projet «Amélioration de la résilience au changement climatique par l'approche agro-écologique», Ouagadougou.
- COMMUNE DE BILANGA. 2015. Plan Communal de Développement de Bilanga 2015-2019, dernière version, Bilanga.
- GAYMARD, H., SAVELLI, P.-A. 2020. Les agricultures africaines et nous. Politique étrangère 4 : 147-160.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (INSD). 2022. Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso. Synthèse des résultats définitifs, Ouagadougou.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (INSD). 2023. Tableau de bord de l'Economie, au 1^{er} trimestre, Ouagadougou.
- INSTITUT ROYAL DES TROPIQUES. 2018. Manuel du Facilitateur Sésame. Consulté en ligne.
- KPADENOU, C., TAMA, C., DADO, T. B., YABI, J. A. 2019. Déterminants socio- économiques de l'adoption des pratiques agro-écologiques en production maraîchère dans la vallée du Niger au Bénin. International Journal of Biological and Chemical Sciences 13 (7) : 3103-3118.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'HYDRAULIQUE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES (MAHRH) DU BURKINA FASO. 2009. Manuel de collecte de sésame conventionnel et biologique, Ouagadougou.
- MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DU BURKINA FASO. 2021. Bulletin d'information sur le sésame Burkinabè de septembre, Ouagadougou.
- RONGEAD. 2018. Rapport final Projet Sésame – Burkina Faso Version finale, Étude sur les normes et standards dans la filière sésame, Mai, Ouagadougou.
- SANOGO, S., YANOGO, I. P. 2016. Un exemple de développement endogène dans la province de la Kossi : cas de la culture du sésame, in Développement endogène de l'Afrique et mondialisation. Une relecture de la pensée du Professeur Joseph KI-ZERBO, Sous la coordination du Pr Fernand SANOU et du Pr Alain Joseph SISSAO, P.U.O - Fondation Joseph KI-ZERBO, pp. 797-815.

- SANOGO, S. 2019. Déterminants de la culture du sésame (*Sesamum indicum* L.) dans la commune rurale de Bilanga (Région Est du Burkina Faso). *Wiiré, Revue de Langues, Lettres, Arts, Sciences humaines et sociales* 9 : 257-282.
- TRAOÉ, T., SON, B. 2009. Rapport final du plan d'intervention sésame préparé lors de l'élaboration du PAFASP, Ouagadougou.
- ZOMA, V., NABALOUM, T. A., SANGLI, G. 2022. *Femme et foncier en milieu rural en Afrique Subsaharienne*, GRIN Verlag Allemagne.
- ZOUNGRANA, A., ZI, Y., SANOU, A. K., SAVADOGO, P. W. 2022. Comparaison de l'effet de deux champignons mycorhiziens arbusculaires sur la croissance et la productivité du sésame (*Sesamum indicum* L.) au Burkina Faso. *International Journal of Biological and Chemical Sciences* 16 (1) : 201-212.